

**Séduire
est la première
étape d'une
belle relation...**

**MÊME
AVEC SA BANQUE !**



VOUS ÊTRE UTILE

**DÉCOUVREZ
NOS OFFRES
SPÉCIALES JEUNES**

CHOISISSEZ LE FORFAIT FAIT POUR LES 12-28 ANS !



AVEC LES FORMULES, EN PLUS DE VOTRE **CARTE BANCAIRE**
VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN ENSEMBLE DE **SERVICES ESSENTIELS**
POUR **FACILITER LA GESTION DE VOTRE COMPTE** :

- L'accompagnement d'un conseiller Caisse d'Épargne
- Le pilotage de votre carte bancaire en temps réel, via votre banque à distance
- Le paiement mobile sécurisé, avec la possibilité d'utiliser votre carte dans ApplePay ou Samsung Pay
- Alert'Ecureuil, le service d'alerte par SMS
- Sécur'Pass, le service d'authentification forte vous permettant de réaliser et de sécuriser vos opérations sensibles en ligne
- Des services d'épargne automatique
- ...



Choisissez ensuite la Formule qui correspond le mieux à vos besoins. Plus d'informations sur **www.caisse-epargne.fr***

OFFRE EXCEPTIONNELLE

Votre Carte Visa Classic

GRATUITE
pendant **2 ans**⁽¹⁾

Autres cartes bancaires éligibles
à l'offre sous conditions,
renseignez-vous en agence.



* Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès Internet.

(1) Offre réservée aux 12-28 ans, valable du 04/05/2021 au 31/10/2021 pour toute 1^{ère} souscription à une Formule Individuelle Initial ou Confort, associée à l'ouverture d'un compte de dépôt avec une carte à contrôle de solde quasi systématique (pour les mineurs de 12 à 17 ans révolus) ou une carte Visa Classic (non commercialisée auprès des mineurs), gratuite de la Formule pendant 24 mois, puis coût selon tarification en vigueur. Sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Caisse d'Épargne. Non cumulable avec toute autre offre promotionnelle en cours.

Taux Annuel Effectif Global fixe : 0 %
Montant total dû par l'emprunteur : 5 000 €
12 mensualités de 1,35 € puis 60 mensualités de 84,68 €
Un crédit vous engage et doit être remboursé,
vérifiez vos capacités de remboursement
avant de vous engager.



**UN TAUX QUI VA FAIRE DU BRUIT :
PRÊT À 0% TAEG FIXE JUSQU'À 5 000 €⁽²⁾** 

■ ÉTUDIANTS ET APPRENTIS

La Caisse d'Épargne vous propose un prêt étudiant avec différé à 0 % TAEG fixe jusqu'à 5 000 € pour financer les frais liés à vos études ou votre apprentissage : frais de scolarité, ordinateur, logement, voiture...

Exemple⁽¹⁾ : pour un Prêt Etudiant⁽²⁾ de 5 000 € sur 72 mois au taux débiteur annuel fixe de 0 %, 12 mensualités de 1,35 € pendant la durée de différé d'amortissement puis 60 mensualités de 84,68 €. Taux Annuel Effectif Global fixe de 0 %. Frais de dossier de 0 €. Coût de l'assurance emprunteur de groupe facultative : 1,35 € par mois⁽³⁾ qui s'ajoute à la mensualité et montant total dû au titre de l'assurance sur la durée totale du prêt : 97,20 €. Taux annuel effectif de l'assurance : 0,55 %. Montant total dû par l'emprunteur, hors assurance facultative : 5 000,00 €.

■ JEUNES ACTIFS



La Caisse d'Épargne vous propose de nombreuses offres de prêt adaptées à votre situation. Renseignez-vous en agence.

Un crédit vous engage et doit être remboursé, vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

(1) Exemple donné à titre indicatif, sans valeur contractuelle.

(2) Prêt sous réserve d'acceptation par votre Caisse d'Épargne et après expiration du délai légal de rétractation. Offre soumise à conditions, réservée aux étudiants et apprentis, âgés de 18 à 28 ans. Offre valable du 01/05/2021 au 31/12/2021 inclus pour tout nouveau prêt étudiant. Taux valable pour toute demande de prêt comprise entre 500 et 5 000 € avec une durée de différé d'amortissement comprise entre 12 et 60 mois, et remboursable sur une durée comprise entre 4 et 60 mois. Les intérêts sont pris en charge par la Caisse d'Épargne.

(3) Pour le prêt cité ci-dessus et pour un client de 20 ans assuré en Décès et en Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) et en Incapacité Totalité de Travail (ITT). Le coût mensuel de l'assurance dépend des garanties offertes, de l'âge et des conditions de santé de l'emprunteur. Renseignez-vous en agence. L'assurance emprunteur est un contrat d'assurance de groupe CNP Assurances et BPCE Vie, entreprises régies par le code des assurances.

ASSURANCES SANTÉ & HABITATION



■ ASSURANCE SANTÉ

La Caisse d'Épargne a conçu pour vous Garanties Santé⁽¹⁾, la complémentaire santé qui, à partir de 9,25 €/mois⁽²⁾ (régime local Alsace-Moselle) ou 14,99 €/mois⁽²⁾ (régime général), permet :

- **de ne pas avancer de frais** grâce au tiers payant (auprès des professionnels acceptant ce service).
- **d'être remboursé des frais de santé en 48 h** dès réception du dossier complet.

■ ASSURANCE HABITATION



L'assurance multirisque "Assurance Habitation⁽¹⁾" propose pour les moins de 29 ans des formules **à partir de 7,02 €/mois⁽³⁾** avec toutes les garanties essentielles⁽⁴⁾ : responsabilité civile, incendie, dégâts des eaux, mais aussi vol, rééquipement à neuf des biens multimédias de moins de 3 ans en cas de vol...

Et en plus, vous pouvez bénéficier d'une réduction de 10 % si l'un de vos parents détient un contrat multirisque habitation à la Caisse d'Épargne pour sa résidence principale⁽⁵⁾.

(1) Garanties Santé et Assurance Habitation sont des contrats de BPCE Assurances, Société anonyme au capital de 61 996 212 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris N° B 350 663 860, entreprise régie par le Code des assurances ayant son siège social au 88 avenue de France – 75641 Paris Cedex 13 et distribués par la Caisse d'Épargne Grand Est Europe. Voir limites, conditions et exclusions prévues aux Conditions Générales et Conditions Particulières. Assisteurs : IMA GIE, Groupement d'intérêt économique au capital de 3 547 170 euros, entreprise régie par le Code des assurances, siège social 118 avenue de Paris 79033 Niort Cedex 9.

(2) Tarif en vigueur au 01/01/2021 pour un contrat Garanties Santé Côté JE Formule 1 pour les moins de 20 ans. Selon les conditions, limites et exclusions des engagements contractuels en vigueur.

(3) Tarif en vigueur au 01/02/2021 pour un logement d'une pièce et une franchise de 250 euros. Selon les conditions, limites et exclusions des engagements contractuels en vigueur.

(4) Selon conditions, limites et exclusions prévues aux conditions générales et particulières en vigueur.

(5) Le bonus famille est appliqué sur le tarif Assurance Habitation (hors garanties d'Assistance). Bonus accordé à l'assuré si l'un de ses parents détient un contrat multirisque habitation proposé par la Caisse d'Épargne pour sa résidence principale.

Les personnes concernées par nos traitements bénéficient à tout moment pour les données à caractère personnel les concernant et dans les conditions prévues par la loi, d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, d'effacement, à la portabilité, à communiquer des instructions sur leur sort en cas de décès, de retrait de leur consentement (si donné) et du droit de former une réclamation auprès de l'autorité compétente. Les modalités d'exercice de ces droits sont détaillées sur notre notice d'information sur la protection des données personnelles accessible à l'adresse suivante <https://www.caisse-epargne.fr/da/file/fre-LA/360030> et à tout moment sur notre site internet www.caisse-epargne.fr ou sur simple demande auprès de votre agence. Délégué à la Protection des Données : Caisse d'Épargne Grand Est Europe, 5 Parvis des Droits de l'Homme 57012 Metz cedex.



CAISSE D'ÉPARGNE
GRAND EST EUROPE

COMMUNICATION À CARACTÈRE PUBLICITAIRE ET SANS VALEUR CONTRACTUELLE.

Caisse d'Épargne et de Prévoyance Grand Est Europe, Banque coopérative régie par les articles L.512-85 et suivants du Code Monétaire et Financier, société anonyme à Directoire et Conseil d'Orientation et de Surveillance au capital de 681.876.700 € - siège social à STRASBOURG (67100), 1, avenue du Rhin – 775 618 622 RCS STRASBOURG - immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07 004 738. Impression : Vagner Graphic.

